

NOTES EXPLICATIVES

AVIS D'APPEL À LA COUR SUPÉRIEURE EN MATIÈRE CRIMINELLE ET PÉNALE (SJ-1248)

Le formulaire « Avis d'appel à la Cour supérieure en matière criminelle et pénale » permet de déposer un appel à la Cour supérieure dans les trente (30) jours du jugement rendu en première instance.

TYPES DE FORMULAIRES

- PDF dynamique :

Après l'avoir rempli, vous pouvez l'imprimer sur du papier format « lettre », soit 21,59 × 27,94 cm (8,5 × 11 pouces).

- Papier :

Si vous remplissez ce formulaire à la main, veuillez écrire lisiblement en caractères d'imprimerie.

MARCHE À SUIVRE

Une fois le formulaire rempli, il est préférable que vous conserviez une copie pour votre dossier personnel.

Vous devrez communiquer avec le greffe criminel et pénal du palais de justice afin d'obtenir les informations vous permettant de remplir la section « Avis de présentation » du formulaire.

DÉPÔT AU GREFFE DU TRIBUNAL

Vous devrez ensuite transmettre l'avis d'appel, accompagné des preuves de signification, au greffe criminel et pénal du palais de justice. Pour ce faire, vous pouvez utiliser le Greffe numérique judiciaire du Québec (GNJQ) en vous référant au site Internet du ministère de la Justice.

Des frais judiciaires sont payables pour le dépôt de la demande en matière pénale. Pour plus d'information sur la [tarification](#) et obtenir les coordonnées de tous les [palais de justice](#) de la province de Québec, vous pouvez consulter le site Internet du ministère de la Justice.

AVIS D'APPEL À LA COUR SUPÉRIEURE EN MATIÈRE CRIMINELLE ET PÉNALE

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Ce formulaire permet d'adresser à la Cour supérieure un avis d'appel en matière criminelle et pénale. L'avis d'appel est formé par le dépôt au greffe dans les trente (30) jours du jugement rendu en première instance.

L'avis d'appel doit être signifié aux autres parties et la preuve de signification doit être déposée au dossier avant la date de présentation. La signification doit être faite par tout mode approprié qui permet à celui qui signifie de constituer une preuve de la remise, de l'envoi, de la transmission ou de la publication de l'acte de procédure.

La signification peut notamment être faite par poste recommandée, par un service de messagerie ou un autre porteur, par un moyen technologique, par un agent de la paix, par un huissier ou par avis public.

Quel que soit le mode de signification utilisé, le destinataire qui accuse réception de l'acte de procédure ou qui reconnaît l'avoir reçu est réputé avoir reçu signification de cet acte.

Ce formulaire est disponible au greffe criminel et pénal du palais de justice ainsi qu'au site Internet du ministère de la Justice.

► Comment remplir le formulaire « Avis d'appel à la Cour supérieure en matière criminelle et pénale »

- Fournir tous les renseignements demandés dans toutes les sections requises.
- Le numéro des notes explicatives réfère aux parties du formulaire portant le même numéro.

EN-TÊTE

- 1 Inscrivez le nom du district, de la localité ainsi que le numéro de dossier de première instance.

IDENTIFICATION DES PARTIES

- 2 Inscrivez le prénom, le nom et l'adresse de chacune des parties tels qu'ils apparaissent aux procédures déjà produites au dossier de la cour de première instance.

CONTENU DE LA DEMANDE

- 3 Au paragraphe 1, inscrivez l'objet (le but) recherché par votre demande.
Au paragraphe 2, précisez la peine imposée sur chacun des chefs d'accusation ou d'infraction.
Au paragraphe 3, énoncez de façon précise les moyens d'appel que vous jugez pertinents à soumettre au tribunal.
Au paragraphe 4, inscrivez le nom de l'avocat de l'intimé(e) en première instance.

CONCLUSIONS

- 4 Précisez les conclusions demandées au tribunal.
Indiquez le lieu ainsi que la date et signez la demande. Inscrivez aux endroits appropriés vos prénom et nom et indiquez à quel titre (partie) vous signez.

AVIS DE PRÉSENTATION

- 5 Indiquez les prénom, nom et adresse des parties à qui vous donnez l'avis. Indiquez la date de la présentation de la demande au tribunal ainsi que l'heure, la salle, le nom du palais de justice et son adresse. Adressez-vous au greffier pour obtenir ces informations. Indiquez le lieu ainsi que la date et signez l'avis de présentation. Inscrivez aux endroits appropriés vos prénom et nom.

ENDOS

- 6 Inscrivez les mêmes informations qu'à l'en-tête de l'avis d'appel : le numéro de votre dossier de première instance, le district où siège cette cour ainsi que la localité du palais de justice. Inscrivez au bas de l'endos vos nom et adresse.

1 CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
District : _____
Localité : _____
N^{os} de dossiers : _____
C.S. : _____
C.Q. ou C.M. : _____

COUR SUPÉRIEURE
Chambre criminelle et pénale

2

APPELANT(E)

c.

INTIMÉ(E)

et

MIS(E) EN CAUSE

AVIS D'APPEL EN MATIÈRE _____

À UN JUGE DE CETTE COUR, L'APPELANT(E) EXPOSE CE QUI SUIT :

3 LES FAITS :

1. L'appel vise la décision rendue le _____ par _____
(tribunal de première instance)

dans le district _____ dans la cause portant le numéro de dossier _____
concernant le ou les chefs d'_____ suivants :

a) Chef n° 1 : _____

b) Chef n° 2 : _____

c) _____

2. En date du _____, l'appelant(e) a été condamné(e) à la peine suivante :

(préciser la peine imposée sur chacun des chefs d'_____)

a) Chef n° 1 : _____

b) Chef n° 2 : _____

c) _____

LES MOYENS D'APPEL :

3. À l'appui de sa demande, l'appelant(e) invoque les motifs et moyens d'appel suivants (ex. : erreur de droit en appliquant le mauvais critère juridique ou sur l'admissibilité de la preuve; erreur de faits dans l'analyse de la preuve; un incident a rendu le procès inéquitable : détaillez) : _____

_____;

4. En première instance, l'intimé(e) était représenté(e) par M^e _____
ayant ses bureaux au _____;

PAR CES MOTIFS, L'APPELANT(E) DEMANDE À LA COUR DE :

ACCUEILLIR l'appel sur la déclaration de culpabilité;

ANNULER le jugement de culpabilité rendu par le juge de première instance;

SUBSTITUER un verdict d'acquittement au jugement rendu;

OU

ORDONNER la tenue d'un nouveau procès;

ET/OU

ACCUEILLIR l'appel de la peine;

IMPOSER la peine suivante : _____;

RENDRE toute ordonnance conforme aux exigences de la justice.

À _____, le _____

Appelant(e)

Adresse : _____

N° de téléphone : _____

Courriel : _____

5

AVIS DE PRÉSENTATION

À : _____

Soyez avisé que la demande sera présentée au _____ le _____ , à _____ heures,
à la salle _____ du palais de justice _____ ,
situé au _____ .

À _____ , le _____

Appelant(e)

6 N° CS :

N° C.Q. ou C.M. :

COUR SUPÉRIEURE

Chambre criminelle et pénale

District :

Localité :

APPELANT(E)

c.

INTIMÉ(E)

et

MIS(E) EN CAUSE

**AVIS D'APPEL À LA COUR
SUPÉRIEURE EN MATIÈRE**

Appelant(e) :

Adresse :

Téléphone : résidence
bureau

Courriel :